

*Initiatives ministérielles*

tion de la main-d'oeuvre atteignaient 2,2 milliards de dollars. L'année dernière, ils n'étaient plus que de 1,5 milliard de dollars, soit une réduction de 700 millions de dollars répartis sur une période de quatre ans et demi.

Tout à coup, on blâme le gouvernement d'allouer trop peu de crédits à la formation de la main-d'oeuvre et à la stimulation de l'emploi. Que font les ministériels? Ils se demandent où ils pourraient bien trouver l'argent nécessaire. Ils souhaitent s'impliquer de nouveau dans le domaine de la formation. Ils se tournent vers la caisse d'assurance-chômage et décident d'y puiser l'argent. On a du mal à prendre le gouvernement au sérieux, lui qui n'a fait pendant quatre ans que réduire les crédits alloués à l'emploi et à la formation et qui décide soudain d'y consacrer l'argent de la caisse d'assurance-chômage.

• (1130)

Nous acceptons que des sommes plus considérables encore soient consacrées à la formation, à la stimulation de l'emploi, mais elles doivent provenir, comme par le passé, des recettes fiscales, générales.

Nous ne demandons pas aux parents qui ont des enfants d'être les seuls bailleurs de fonds du système d'éducation au Canada. Lorsque l'éducation est financée par l'impôt, tout le monde contribue, car l'argent provient des recettes fiscales générales. Ainsi, même ceux qui n'ont pas d'enfant paient leur part, car l'éducation et la formation sont profitables à la société tout entière. Il n'est pas logique de soutenir que seuls les travailleurs et les employeurs supportent le coût de la formation. Tout le monde devrait payer sa part, comme par le passé, par le truchement des recettes fiscales générales.

Pour ce qui est de réduire les prestations aux chômeurs pour financer la formation, voyons ce que sont actuellement ces prestations. La loi dit, en 1989, que les prestations d'assurance-chômage doivent correspondre à 60 p. 100 du salaire récent—je n'irai pas dans les détails—jusqu'à concurrence de 363\$ par semaine. Personne ne peut recevoir plus de 363\$ par semaine, quel qu'ait été son salaire, et la prestation peut être moins élevée, étant donné qu'elle ne représente que 60 p. 100 du salaire.

En 1988, la prestation moyenne s'élevait à 202\$ par semaine, et nous allons la réduire. Que peut-on acheter avec 202\$ par semaine? C'est moins de 1 000\$ par mois. La plupart des gens doivent payer un loyer de 600 ou 700\$ par mois. Qu'advient-il d'un soutien de famille qui ne reçoit que cette prestation moyenne? Et c'est une moyenne, ce n'est pas la prestation la plus faible.

Qu'arrive-t-il à quelqu'un qui subvient aux besoins d'une famille? Il doit payer le loyer, la nourriture et, s'il doit se rendre au travail en automobile, il doit aussi acheter de l'essence et assumer l'entretien de cette automobile. Il doit acheter des vêtements pour toute la famille et envoyer ses enfants à l'école. Je trouve ridicule qu'on veuille réduire ces prestations. Nous devrions tenter de les améliorer, de les accroître, afin que les chômeurs puissent s'en servir pour payer leurs factures.

Comment le gouvernement s'y prend-il pour réduire les prestations? Où trouve-t-il la somme de 1,5 milliard de dollars qu'il veut retirer du régime et des prestations régulières pour pouvoir l'investir dans la formation? Il va tout d'abord rendre l'admissibilité aux prestations plus difficile. Il prolongera la période de référence durant laquelle l'employé doit avoir travaillé pour pouvoir retirer des prestations d'assurance-chômage. Ainsi, moins de travailleurs auront droit aux prestations. Il va également réduire la période pendant laquelle les chômeurs pourront toucher des prestations. Donc, même si un travailleur est admissible, il cessera de recevoir des prestations plus rapidement qu'aujourd'hui et ce, même s'il est encore en chômage. Il se pourra très bien qu'il cesse de toucher des prestations avant même de trouver un nouvel emploi, et il se retrouvera ainsi sans revenu.

De plus, le gouvernement va punir plus sévèrement les travailleurs qui quittent leur emploi. Naturellement, il faut pour cela déterminer si le travailleur a quitté son emploi pour une raison valable ou non, mais le gouvernement économisera un gros montant en refusant des prestations aux gens qui ont démissionné et en prolongeant la période de pénalité, qui durera désormais douze semaines.

D'une part, le gouvernement affirme qu'il veut investir plus d'argent dans la formation et la stimulation de l'emploi et, d'autre part, il retire de l'argent de la caisse d'assurance-chômage, réduisant le nombre de prestations auxquels les travailleurs ont droit et rendant l'admissibilité aux prestations plus difficile. De plus, le gouvernement met fin à sa contribution statutaire à la caisse d'assurance-chômage. Pendant des années, les travailleurs ont versé à la caisse d'assurance-chômage, qui soit dit en passant s'élevait à environ 13 milliards de dollars l'an dernier, leur cotisation chaque semaine où ils travaillaient, comme l'ont fait les employeurs et le gouvernement.

Le gouvernement décide tout à coup de consacrer plus d'argent à la formation. Il ne prendra pas cet argent dans les recettes générales, mais il se servira dans la caisse